

BULLETIN D'INFORMATION

UNE REMISE DES CFC ET AFP 2010 EN GRANDES POMPES



Au soir du 2 juillet 2010, apprentis, maîtres d'apprentissage et invités de l'AVDT ont convergé sous le chapiteau du Cirque Helvetia où avait lieu la cérémonie de remise des diplômes des apprentis détaillants en textiles du canton de Vaud. Jusqu'alors organisée par les écoles

professionnelles, ce fut la première fois que non seulement tous les apprentis de la branche se trouvaient réunis en un même lieu, mais encore qu'ils entraient réellement en contact avec leur corporation en fêtant, avec ses membres, les 90 ans de l'AVDT.

Sous un soleil de plomb, le traiteur engagé pour l'occasion a su calmer les esprits passablement échauffés par la chaleur ambiante et par l'enjeu de la soirée, à laquelle ont participé près de 250 personnes ; les plus observateurs y auront certainement aperçu le directeur de la DGEP, un directeur d'école, un doyen, un photographe de 24 Heures... Le Président de l'AVDT en Monsieur Loyal. La remise des diplômes se mêle au spectacle... qui d'un numéro de jonglage, de clown, d'acrobate ou de funambule, la soirée fut menée tambour battant.

Les apprentis n'étaient pas seuls à la fête. Les maîtres d'apprentissages présents ont également eu droit aux honneurs : un diplôme leur a été remis pour chaque CFC décerné en remerciement de leur engagement pour la formation professionnelle.

La fête fut belle et les regards sont d'ores et déjà tournés vers l'avenir... A cet effet, nous vous prions de noter que la **cérémonie 2011** de remise des CFC de l'AVDT se tiendra le **vendredi 1^{er} juillet 2011**, dans un lieu encore à définir.

Pour ceux qui ont manqué l'événement, les photographies de la manifestation sont visibles sur le site: <http://www.photos-people.ch/fr/gallery/images/1978>.

Le Président tient à remercier chaleureusement le secrétaire de l'AVDT de sa précieuse collaboration. Il a été la cheville ouvrière de cette manifestation. Sans lui et son équipe, la fête n'aurait pas été si réussie.

COTISATIONS DE L'AVDT

L'Assemblée générale ordinaire 2010 de l'AVDT du 14 juin dernier a pris la décision, à la majorité des membres présents, de revenir aux taux de cotisation différenciés prévalant à 2008 pour les membres dont le commerce est établi à Lausanne. La raison de l'abandon du tarif unique de cotisation, adopté pour les années 2008 et 2009, est subséquente à l'abandon de la taxe perçue auprès de tous les commerçants lausannois pour financer le City Management.

Nombre de personnes employées	Cotisations (Frs)	
	Lausanne	Canton
1	200.00	170.00
2	230.00	210.00
3	290.00	270.00
4 et 5	470.00	310.00
6 à 8	570.00	400.00
9 à 15	730.00	600.00
16 à 25	1'060.00	870.00
26 à 50	1'600.00	1'190.00
51 à 100	2'100.00	1'590.00
101 à 200	3'700.00	2'550.00

SOMMAIRE

* Remise des CFC et AFP 2010

* Cotisations de l'AVDT

* CAFAT

CAFAT: UN TAUX DE COTISATION 2011 JUSQU'À 0.7 % MOINS CHER QUE SES CONCURRENTS

Taux de cotisation 2011

Par décision de son Assemblée générale 2010, le taux de cotisation 2011 à la CAFAT a été porté à: 1.5 % de la part de la masse salariale qui comprend déjà la contribution de 0.3 % à la faveur de l'AVDT.

Sur proposition du gérant, cette diminution du taux de cotisation a été motivée par la volonté de l'assemblée générale de mettre le montant des réserves en conformité avec la nouvelle la Loi fédérale sur les allocations familiales aujourd'hui en vigueur.

L'excellent niveau des réserves de la Caisse lui permet toujours de prendre en charge la contribution obligatoire de 1 ‰, prévu par la LVFPr et la contribution à la LAJE de 8 ‰, sans modification du taux de cotisation des entreprises affiliées à la CAFAT.

Type d'allocations	Prestations CAFAT	Minima légaux
Allocations pour enfants	220 .- par mois et par enfant, versés 12 fois l'an	200 .- par mois et par enfant, versées 12 fois l'an
Allocations de formation professionnelle	270 .- par mois et par jeune en apprentissage ou aux études, jusqu'à l'âge de 25 ans au plus tard, versés 12 fois l'an	250 .- par mois et par jeune en apprentissage ou aux études, jusqu'à l'âge de 25 ans au plus tard, versés 12 fois l'an
Supplément dès le 3 ^e enfant	Les allocations pour enfants et de formation professionnelle sont augmentées de 190.- à partir du 3 ^e enfant	Les allocations pour enfants et de formation professionnelle sont augmentées de 170.- à partir du 3 ^e enfant
Allocation de naissance	2'000 .-	1'500 .-

Allocation pour enfant(s) et formations professionnelles

Suite à la suppression en 2010 du doublement de l'allocation de novembre, les montants perçus par les bénéficiaires des allocations pour enfants et de formation professionnelle avaient été majorés de Frs 20.- par mois. Les montants respectivement de Frs 220.- et Frs 270.- seront reconduits en 2011.

RAPPEL IMPORTANT:

Le comité rappelle à ses membres que l'AVDT est membre de l'association faîtière nationale: Swiss Fashion Stores. En tant que tels, les membres de l'AVDT bénéficient des avantages suscités; alors n'hésitez pas à le faire savoir en prenant contact avec le conseiller ADUNO en charge du canton de Vaud pour en bénéficier à votre tour (e-mail: info@aduno.ch).

Les tractations de Swiss Fashion Stores avec ADUNO ont abouti à une nouvelle diminution des coûts pour les commerces en textiles et de la mode qui sont membres de l'association faîtière nationale et qui collaborent avec le prestataire de traitement des cartes de crédit.

Dès le 1^{er} mai 2010, les nouveaux taux de commission applicables en liaison avec l'utilisation d'appareils compatibles ep2 sont de

Chiffre d'affaires avec cartes de crédit	Taux de commission ADUNO
De Frs 0.00.- à Fr. 150'000.-	1.99 %
De Frs 150'000.- à Fr. 1'000'000.-	1.74 %
Dès Frs 1'000'000.-	Le taux sera fixé individuellement

Si le décompte est effectué manuellement, le taux reste à 3.01 %.

Dans le cas où vous passeriez par un autre prestataire de service, vous ne pouvez pas bénéficier de ces tarifs préférentiels.

